

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Bertrand Buchs, François Baertschi, Delphine Bachmann, Jocelyne Haller, Jean-Luc Forni, Anne Marie von Arx-Vernon, Jean-Marc Guinchard, Souheil Sayegh, Claude Bocquet, Patricia Bidaux, Olivier Cerutti, Ana Roch, Daniel Sormanni, Thierry Cerutti, Patrick Dimier, Florian Gander, Sandro Pistis, Françoise Sapin, Yves de Matteis

Date de dépôt : 9 avril 2019

Proposition de motion

pour la mise en place d'un projet pilote pour la création d'une institution cantonale chargée de mutualiser les réserves des caisses d'assurance-maladie

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la hausse dramatique des primes d'assurance-maladie ;
- le fait qu'une famille avec deux enfants paie en moyenne 22% de son revenu en primes maladie ;
- l'absence de contrôle de la part de la Confédération helvétique sur la gestion des caisses d'assurance-maladie ;
- l'impossibilité de la part des cantons de contrôler le montant des primes d'assurance-maladie ;
- la discrédence entre l'augmentation des primes et l'augmentation des coûts ;
- la non-redistribution de l'argent perçu en trop lors de l'établissement des comptes annuels ;
- l'alimentation des réserves par ces profits ;
- l'absence de contrôle des réserves et l'opacité de leur gestion ;
- la pétition, avec en annexe 8397 signatures, remise au Grand Conseil de la République et canton de Genève le 9 avril 2019,

invite le Conseil d'Etat

à demander au Conseil fédéral de permettre un projet pilote sur le canton de Genève instituant une institution cantonale chargée de mutualiser les réserves et de compenser les coûts dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (AOS).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La continuelle hausse des primes des assurances-maladie est devenue un problème majeur pour notre société. Nous pouvons affirmer qu'il y a urgence pour trouver une solution. Depuis plusieurs années de multiples propositions ont été faites. La plupart ont été refusées par le peuple suisse ou n'ont eu aucun effet sur l'augmentation des primes.

Actuellement deux partis politiques nationaux ont lancé des initiatives. Le PDC qui veut agir sur les coûts en instituant un frein aux coûts qui s'inspire du frein aux déficits. Les socialistes qui veulent plafonner à 10% du revenu la charge des primes. Dans tous les cas, ces initiatives seront insuffisantes pour régler de manière satisfaisante cette problématique.

Il faut rappeler que le peuple genevois avait accepté, le 28 septembre 2014, le principe d'une caisse publique d'assurance-maladie par 57,4% de oui.

Suite à cette votation, un groupe de personnes et d'associations intéressées à des réformes structurelles dans le domaine de la politique de santé et de l'assurance-maladie a poursuivi des réflexions, lors de tables rondes initiées par la Fédération romande des consommateurs.

Ces réflexions ont débouché sur la confirmation que rien ne serait possible en termes de développement d'un système de santé de qualité accessible à toutes et tous à un coût abordable sans la création d'un acteur régional ou cantonal d'intérêt public chargé de compenser tous les coûts imputés à l'assurance de base, de négocier d'une seule voix avec les prestataires de soins, et d'envisager sur le long terme les besoins en prévention et en promotion de la santé.

Depuis le vote de 2014, en effet, aucune évolution positive ne s'est ressentie de la victoire des assureurs privés. Au contraire, les coûts connaissant une croissance encore plus marquée, notamment en lien avec une libéralisation de l'offre voulue par les assureurs, sans bénéfice notable pour les patients et la qualité des soins qui leur sont prodigués. Fortes de cette conviction, les personnes et associations unies dans cette démarche de réflexion ont élaboré un texte d'initiative populaire, qui entendait donner aux cantons qui le souhaitaient une liberté d'organisation que la LAMal ne leur donne pas aujourd'hui.

Il s'agissait de permettre la création d'institutions cantonales ou intercantionales chargées de compenser l'ensemble des coûts à la charge de l'assurance obligatoire des soins. Elles joueraient ainsi le rôle de caisse de compensation. Elles seraient aussi chargées de fixer et d'encaisser les primes cantonales, de gérer les réserves, de négocier avec les fournisseurs de soins les tarifs pratiqués et de confier aux partenaires locaux la tâche de financer les prestations de prévention et de promotion de la santé nécessaire à la population.

Malheureusement, cette initiative, lancée fin 2017, n'a pas pu récolter les 100 000 signatures nécessaires.

Sur le territoire de notre canton, nous avons obtenu 8397 signatures.

Une pétition, avec en annexe ces signatures, vient d'être déposée devant le Grand Conseil de la République et canton de Genève.

Cette motion agit en complément de cette pétition.

Elle demande que le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève demande au Conseil fédéral de permettre un projet pilote permettant de tester sur le territoire du canton cette caisse de compensation.

Cette entité aurait le pouvoir de :

- fixer et percevoir les primes ;
- financer les coûts à la charge de l'AOS ;
- gérer les réserves ;
- acheter et contrôler l'exécution de tâches administratives déléguées aux assureurs autorisés à pratiquer l'AOS ;
- contribuer au financement de programmes de prévention et de promotion de la santé.

Cette solution aura l'avantage de permettre à la République et canton de Genève de connaître exactement les coûts liés aux maladies sur son territoire. Cette connaissance permettra de fixer des primes justes correspondant à l'exacte augmentation des coûts. Elle permettra également de gérer les réserves en les mutualisant, ce qui évitera l'utilisation de celles-ci dans un autre canton.

Le canton pourra ainsi piloter en temps réel son système de santé.

Nous avons l'intime conviction qu'il faudra encore attendre longtemps avant qu'une solution soit acceptée au niveau de la Confédération.

La mise en place de ce projet pilote permettra avec une certaine souplesse de tester des solutions alternatives et de les comparer au système actuel.